

Arrêté n°190-2025-COU
prorogeant l'arrêté n°163-2025-COU

Portant réglementation du stationnement et de la circulation

RUE BIGEON CROISIL

Le Maire de Valence-en-Poitou,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU l'arrêté N°112-2020-VAL en date du 27 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur CHASTEL Grégoire, Maire délégué de la commune déléguée de Couhé,

VU l'arrêté n°163-2025-COU en date du 07/04/2025,

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection de façade à l'aide d'un échafaudage ne sont pas terminés,

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'arrêté 163-2025-COU du 07/04/2025, portant réglementation de la circulation RUE BIGEON CROISIL, sont prorogées jusqu'au 29/04/2025.

Article 2

Maire de Valence-en-Poitou est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Valence-en-Poitou, le 24 avril 2025

Pour le Maire,

Maire délégué de COUHÉ



DIFFUSION :

- Monsieur Pierre BRAULT (SARL BRAULT Fils)
- Maire de Valence-en-Poitou
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Service d'Incendie et de Secours de Valence-en-Poitou
- Responsable des Services Techniques

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.